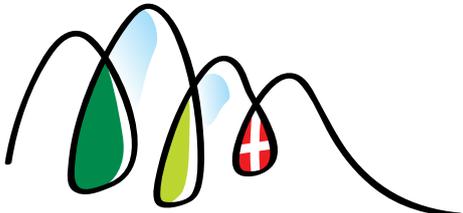


# ma Vie



## au Pays du Mont-Blanc

N°2  
Octobre 2013

### Les INFOS intercommunales

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches



#### « FACILIBUS, le nouveau service à la population de la Communauté de Communes »

C'est parti pour la première grande réalisation de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Un nouveau service de transport en commun à la demande a vu le jour, le FACILIBUS Pays du Mont-Blanc.

Le 4 septembre, a eu lieu une grande après-midi de sensibilisation et d'information, largement relayée par l'ensemble des médias locaux.

Ce deuxième numéro de « Ma Vie au Pays du Mont-Blanc », vous permettra de tout connaître de ce nouveau service, pour pouvoir rapidement l'essayer. Au fil des pages, notre magazine aborde également des thématiques vous concernant directement avec notamment la présentation du Fond Air Bois - une aide pour changer de chauffage au bois - et la validation du Programme Local de l'Habitat qui donnera lieu à des aides pour le logement sur les 10 communes. Ensuite, vous pourrez suivre l'actualité des services intercommunaux comme l'Abattoir du Pays du Mont-Blanc et les aires d'accueil des gens du voyage.

La rédaction

L'actualité ...  
de l'intercommunalité  
page 2

Zoom sur ...  
le Transport À la Demande  
page 3

Vos services ...  
au Pays du Mont-Blanc  
page 4

# Actualité de l'intercommunalité

Retrouvez toutes les dernières informations.

## LE FOND AIR BOIS

### IL FAUT LE SAVOIR

### 1 000 € pour changer votre chauffage au bois

Depuis le mois de juin et jusqu'en 2015, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est partenaire du SM3A dans l'opération « Fonds Air-Bois ». Face au constat que le chauffage individuel au bois est la première source émettrice de particules polluantes sur le territoire, les élus ont décidé d'apporter une solution unique en Europe.

Ce dispositif consiste à encourager les habitants du territoire à changer leur chauffage individuel au bois pour un matériel plus moderne et plus écologique. Il est cumulable avec le crédit d'impôt déjà existant. « Une fois un dossier rempli et validé, une aide de 1 000 euros vous est directement versée : elle peut permettre de financer jusqu'à 1/3 de vos travaux », explique Yves TISSOT, Vice-Président en charge de la question à la Communauté de Communes.

Se renseigner ou retirer un dossier à la Communauté de Communes ou dans votre mairie.



## ÉCONOMIE LOCALE

### ... en avant toute !



Les deux Communautés de Communes du Pays du Mont-Blanc\* travaillent ensemble depuis les printemps pour « Agir en faveur de l'économie de proximité ». Cette démarche, soutenue par la région Rhône-Alpes, a permis de créer un espace de dialogue entre des dirigeants d'entreprises, les techniciens et les élus.

« Cette action innovante permet de mettre en avant les atouts et inconvénients de notre économie, qui est essentiellement basée sur l'activité résidentielle (tourisme, commerce...) et moins sur la production (industrie...). Il est donc important de développer le secteur productif en s'appuyant sur le potentiel

touristique du territoire pour créer un développement économique plus harmonieux au Pays du Mont-Blanc », explique Yann JACCAZ, Vice-Président en charge de la commission économique.

\* La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

## LE LOGEMENT POUR TOUS

### ... au cœur des préoccupations de la Communauté de Communes

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), qui s'étendra sur 6 ans, de 2013 à 2018, vient d'être validé.

« C'est un engagement solidaire de la totalité de nos communes pour promouvoir et favoriser le logement pour tous », explique Solange SPINELLI, Vice-Présidente en charge des questions au logement.

Après 4 années de travail, le PLH a été soumis le 24 septembre à l'avis de l'État. C'était la dernière étape avant de mettre en oeuvre un programme d'actions concrètes. Parmi les actions phares, la Communauté de Communes prévoit de consacrer chaque année 380 000 € à la création de logements aidés.



## Les grandes dates



### Publication du nouveau guide des randonnées à raquette Novembre 2013,

Rendez-vous à la CCPMB ou dans votre office de tourisme pour vous procurer votre nouveau guide des randonnées à raquette.

Un outil indispensable pour l'hiver à venir !



### Soutien aux manifestations culturelles

31 décembre 2013,

La CCPMB soutient chaque année de nombreux projets culturels sur l'ensemble des 10 communes. Les dossiers de demande de subvention pour les manifestations de 2014 devront être envoyés au plus tard le 31 décembre.

## INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

### Un logiciel unique pour les 5 communes



Depuis déjà quelques mois, la Communauté de Communes met à disposition deux agents pour l'instruction des permis de construire de 5 communes : Cordon, Combloux, Praz-sur-Arly, Demi-Quartier et Domancy.

Cette coopération franchit un nouveau pas avec l'installation d'un logiciel unique de gestion des autorisations d'urbanisme. Pour ces 5 communes, permis de construire et autres déclarations d'urbanisme seront traitées de façon plus performantes tout en prenant en compte une législation toujours plus complexes. Outre les facilités apportées aux différents intervenants pour l'instruction des dossiers, ce sont les usagers qui bénéficieront de cette nouvelle qualité de service.

### Dossier spécial Ordures Ménagères 16 décembre 2013,

Retrouvez dans le prochain numéro de Ma Vie au Pays du Mont-Blanc, un dossier spécial sur l'organisation du ramassage des ordures ménagères qui est devenue, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, une compétence de la Communauté de Communes.

# Zoom sur... Facilibus

## Le Transport À la Demande au Pays du Mont-Blanc

### 3 QUESTIONS À ...

**NOUVEAUTÉ**

« Un nouveau service de transport pour améliorer le quotidien des habitants du Pays du Mont-Blanc »



Entretien avec Aline GALLOU, directrice du pôle aménagement à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, en charge des questions de transport. Elle présente FACILIBUS - le Transport À la Demande des 10 communes.

#### Ma vie : Qu'est-ce que le Facilibus ?

Aline GALLOU : Ce service de transport en commun existait déjà sur la commune de Saint Gervais, nous l'avons étendu à l'échelle des 10 communes de la Communauté de Communes, en modifiant légèrement son fonctionnement. Le FACILIBUS apporte une réponse complémentaire aux problèmes de mobilité de notre territoire. Il a la particularité de se déclencher uniquement lorsqu'une personne en fait le demande. Nous évitons ainsi que nos navettes circulent à vide. Concrètement 3 mini bus proposent de vous conduire à l'arrêt de bus de votre choix sur le territoire de la Communauté de Communes.

#### Ma vie : Comment fonctionne le Facilibus ?

Aline GALLOU : C'est très simple, vous devez d'abord adhérer individuellement au service en remplissant un petit formulaire soit auprès de votre office de tourisme, soit de votre mairie\*. Son coût s'élève à 20 € l'année ou 5 € la semaine. Puis, au plus tard avant 17h30 la veille de votre trajet, vous devez réserver par téléphone au numéro vert 0 800 2013 74 une navette qui vous conduira à l'arrêt désiré. Il vous suffit d'indiquer à l'opératrice votre nom, votre point et heure de départ, votre destination et votre éventuel retour. Le jour J, un véhicule vient vous chercher à l'arrêt convenu par téléphone. Il s'agit soit d'un arrêt de transport scolaire, soit de skibus, soit de lignes LIHSA. Votre retour s'effectue ensuite dans les mêmes conditions.

#### Ma vie : Qui peut bénéficier du Facilibus ?

Aline GALLOU : Tout le monde ! Que vous soyez une famille avec des enfants pour passer voir des amis, un jeune pour se rendre au cinéma pendant ses vacances, une personne âgée pour aller au marché..., le Facilibus s'adresse à tous. C'est un vrai plus pour la vie sociale et l'activité commerciale de notre territoire.

\* Points de vente : votre mairie (Cordon / Demi-Quartier / Domancy / Megève / Passy / Sallanches) ou votre office de tourisme (Combloux / Les Contamines Montjoie / Megève / Praz-sur-Arly / Saint Gervais) ou dans les locaux de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc (648, chemin des Prés Caton, à Passy).

N°Vert 0 800 2013 74

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

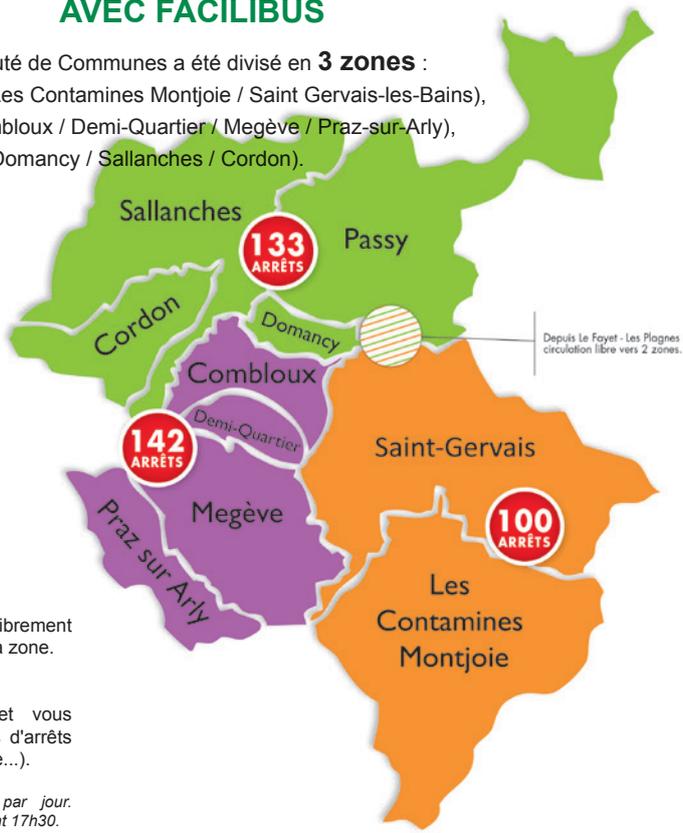
Le chiffre

Un numéro unique et facile à retenir pour réserver votre navette FACILIBUS : une opératrice vous aidera à réserver vos trajets et répondra à toutes vos questions.

## CIRCULER AVEC FACILIBUS

Le territoire de la Communauté de Communes a été divisé en 3 zones :

- le « Val Montjoie » (Les Contamines Montjoie / Saint Gervais-les-Bains),
- le « Val d'Arly » (Combloux / Demi-Quartier / Megève / Praz-sur-Arly),
- la « Plaine » (Passy / Domancy / Sallanches / Cordon).



#### À l'intérieur d'une zone\* :

Vous voyagez gratuitement et librement entre tous les arrêts de bus de la zone.

#### Entre deux zones\* :

Chaque trajet coûte 2 € et vous pouvez vous rendre aux points d'arrêts stratégiques (centre, gare, église...).

\* 2 allers et retours possibles par jour. Réservez au plus tard la veille avant 17h30.

## ORGANISATION DU SERVICE

### Une délégation du Conseil Général

Suite à un travail amorcé à l'époque du Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc et seulement neuf mois après sa création, la Communauté de Communes a lancé son service de transport à la demande : FACILIBUS. Il s'inscrit en complément et non en concurrence de l'offre existante (train, lignes régionales, transports scolaires, skibus...). D'ailleurs, le Conseil Général de la Haute-Savoie a délégué à l'intercommunalité cette compétence. De son côté, elle a confié, dans le cadre d'un marché, l'exploitation de ce service à la société Mont Blanc Bus (groupe Transdev).

## PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

### Priorité aux déplacements

L'accès au FACILIBUS a été facilité aux personnes à mobilité réduite pour leur permettre de se déplacer sur l'ensemble de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Les navettes viennent les chercher devant leur domicile et les déposer à l'adresse de leur choix. Les véhicules sont équipés pour accueillir des fauteuils roulants et l'abonnement annuel est gratuit.

## L'abattoir Pays du Mont-Blanc

### Des produits 100 % des 2 Savoie !

Après de conséquents travaux de modernisation et un travail de concertation entre l'intercommunalité et les acteurs du monde agricole, l'Abattoir Pays du Mont-Blanc a rouvert ses portes à la fin de l'année 2012. Une véritable filière pour valoriser la production locale de viande en circuits courts a été créée. Présentation des réalisations de cette structure.

L'Abattoir Pays du Mont-Blanc, après une période de rodage, propose maintenant, à travers sa structure commerciale « SAS Viandes Saveurs de nos montagnes », une gamme de produits de qualité issue exclusivement des fermes des 2 SAVOIE. Les importants travaux de restructuration ont permis de recevoir un agrément sanitaire européen, garantissant la meilleure qualité de services, d'hygiène alimentaire et de traçabilité. Cet établissement, doté d'un atelier

de découpe agréé CEE, propose des produits élaborés pour tous les clients, de la boucherie traditionnelle aux supermarchés, ainsi qu'aux collectivités, aux restaurants et aux particuliers. Les éleveurs du Pays du Mont-Blanc, du Val d'Arly, du Pays de Thônes et de la vallée du Giffre sont partie prenante dans l'abattoir. Ils approvisionnent en animaux de qualité suivant un cahier des charges déterminant la race, l'âge, la conformation et le mode d'élevage (foin et herbes des alpages). « Nous mettons un point d'honneur à scrupuleusement respecter le bien-être animal. Nous allons même au-delà pour réduire au maximum le stress des animaux en limitant le transport entre les fermes et l'abattoir. Cela permet également de limiter les émissions de CO<sub>2</sub> grâce au choix pris de privilégier les exploitations de proximité », explique Frédéric CHAUVEAU, directeur de l'Abattoir.



### Une marque pour faire la promotion de produits locaux

L'association des utilisateurs de l'Abattoir a créé sa marque propre « Saveur de nos montagnes » qui est distribuée par la structure commerciale. La présence du Logo dans les magasins ou restaurants garantit que toutes ces viandes de bœuf, veau, agneau et porc viennent exclusivement des fermes des 2 SAVOIE et qu'elles ont été transformées par l'Abattoir.

Ces produits sont notamment en vente dans les magasins de la Coopérative du Val d'Arly à Megève, Flumet et Chamonix mais aussi sur réservation, directement à l'Abattoir Pays du Mont Blanc.

Contactez l'Abattoir au 04 88 72 88 65 ou [abattoir.monts.et.vallees@gmail.com](mailto:abattoir.monts.et.vallees@gmail.com)

## aires d'accueil des Gens du Voyage

### Une gestion organisée et réglementée ...

La gestion des 2 aires d'accueil des gens du voyage est une compétence de la Communauté de Communes. Présentation de cette obligation souvent méconnue et de son fonctionnement.

Dès les années 1990, l'Etat a légiféré sur la mise à disposition d'aires de stationnement ou aménagées pour accueillir les gens du voyage. « Le Pays du Mont-Blanc\* répond aux exigences fixées par l'Etat. C'est en novembre 2008 que le Pays du Mont-Blanc a ouvert deux aires d'accueil à Passy et à Sallanches. Elles répondent aux prérogatives demandées, disposant d'un accès à l'eau, au gaz et à l'électricité. Les deux aires d'accueil ont une capacité d'accueil de 10 caravanes chacune », explique Solange SPINELLI, Vice-présidente en charge de la question des gens du voyage au sein de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.



### Un règlement qui régit l'accueil des occupants

Afin de gérer au mieux la vie sur les aires, un règlement est présenté à chaque nouvel arrivant. Ils doivent se soumettre à différentes vérifications : présenter leurs titres de circulation émanant des autorités françaises, indiquer la composition de leur famille résidant sur l'emplacement, remettre obligatoirement les cartes grises des caravanes qui seront conservées jusqu'au départ, signer le formulaire attestant du respect du règlement intérieur, verser obligatoirement une caution dont le montant est fixé par délibération de l'intercommunalité et sera rendue le jour du départ, verser obligatoirement les droits de place et des fluides par prépaiement. À l'issue de leur séjour, ils devront s'acquitter de leurs frais de séjour (cf. encadré). Cette organisation permet de garantir une qualité d'accueil pour les gens du voyage et de gestion pour l'intercommunalité.

### Tarifs des aires d'accueil

Caution : 100 €

Frais d'avance : 50 € pour Passy qui est géré en télégestion.

Droit de place journalier : 4,20 €

EDF : 0,13 € /KW

Eau : 2,30 € /m<sup>3</sup> pour Sallanches et 2.78 € /m<sup>3</sup> pour Passy.

\* Les aires d'accueil des gens du voyage sont gérées à l'échelle des 2 Communautés de Communes, de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

## HISTORIQUE

### Un établissement public unique en Haute-Savoie

Fin 2012, après plusieurs années d'attente et de travaux, l'Abattoir a ouvert ses portes. Cet équipement public, multi-espèce est unique en Haute-Savoie. La commune de Megève l'a transféré en décembre 2010 à l'intercommunalité du Pays du Mont-Blanc pour permettre sa modernisation et la création d'un atelier de découpe. Ces travaux ont demandé un investissement de plus de 2 millions d'euros dont environ 40 % financés par l'Union Européenne, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Haute-Savoie.

La qualité d'élevage des animaux du Pays du Mont-Blanc était, jusqu'à présent, valorisée par des produits laitiers. L'Abattoir permet de mettre en avant la qualité de la production locale de viande en circuits courts sur le territoire.

## INSCRIPTION NEWSLETTER

## E-LETTER

Dès le mois prochain, recevez par mail les dernières actualités de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Inscrivez-vous dès maintenant en envoyant votre adresse mail à : [communication@ccpmb.fr](mailto:communication@ccpmb.fr)



**Pays du Mont-Blanc**  
communauté de communes

Le magazine est édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc - 648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy  
Tél. : 04 50 78 12 10

Directeur de la publication : Jean-Marc PEILLEX

Co-directeur : David BEN SADOUN

Rédaction, conception graphique et réalisation :

Service Communication - Infographie

Crédit Photo : © CCPMB / Fotolia / A.Bouvet

Impression sur papier recyclé

Dépôt légal à parution : à venir

Tirage : 24 100 exemplaires

ISSN : à venir

"Ma Vie" est distribuée gratuitement dans tous les foyers des 10 communes.

Si vous souhaitez vous aussi le recevoir : 04 50 78 51 45.